



## Septième appel à projets thématique dans le cadre du fonds pour l'internationalisation de l'Université de la Sarre, avec pour orientation principale les séjours d'enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs invités

L'Université de la Sarre affiche un profil résolument international qui se caractérise par la multiplicité des cursus internationaux qu'elle propose, son nombre d'étudiant-e-s et de diplômé-e-s étrangers, dont la proportion reste largement supérieure à la moyenne, son orientation résolument européenne avec un fort ancrage français, ses nombreux partenariats, et les étroites coopérations transfrontalières nouées dans le cadre de l'Université de la Grande Région mais aussi, depuis 2020, dans celui de l'alliance d'universités européennes Transform4Europe (T4EU).

Les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs étrangers qui viennent passer un séjour à l'Université de la Sarre contribuent de manière notable à l'internationalisation de la recherche et de l'enseignement. Propice aux partenariats stratégiques, leur visite permet bien souvent à nos personnels d'étoffer leur réseau international. De plus, les projets qu'ils mènent chez nous et leurs idées permettent d'élargir les horizons de notre communauté étudiante et scientifique tout en donnant un nouvel élan au profil de notre université. Fort de ce constat, le Comité d'internationalisation a décidé de consacrer son septième appel à projets thématique à l'**invitation de chercheurs et chercheuses internationaux**.

L'Université de la Sarre accueille les scientifiques de toutes disciplines qui œuvrent en faveur de l'**internationalisation de l'université** conformément aux objectifs stratégiques que celle-ci s'est fixés. Leur séjour doit permettre d'internationaliser et de diversifier nos activités de recherche, notre offre de formation et nos méthodes d'enseignement. De plus, ce type de collaboration est généralement bénéfique aux liens entretenus avec l'université d'origine de l'invité-e.

**Sont éligibles à financement** les séjours de scientifiques avertis ou de jeunes chercheurs et chercheuses en poste dans un établissement étranger d'enseignement supérieur. La durée de ces séjours est comprise entre un mois et un semestre. Sont également les bienvenus les chercheurs et chercheuses ayant fait un doctorat ou un postdoc à l'Université de la Sarre avant de poursuivre leur parcours à l'étranger et qui souhaitent aujourd'hui revenir chez nous le temps d'un séjour. Selon la durée du séjour, le Fonds pour l'internationalisation peut financer un cours compact (Blockseminar) ou



un cours réparti sur plusieurs semaines à un rythme de deux heures par semaine ou plus. La personne invitée prendra part à un projet de recherche commun avec la chaire ou le département d'accueil. Sont également fortement appréciées les initiatives des scientifiques invités visant à rendre leurs travaux accessibles à un plus large public universitaire, voire extra-universitaire, sous forme de conférences, de manifestations, etc. Ledit soutien financier peut tout à fait être octroyé par le Fonds pour l'internationalisation en complément d'un financement du DAAD ou d'Erasmus dans le cadre d'un programme pour enseignant-e-s-chercheur-euse-s invités. Par ailleurs, nous encourageons vivement les coopérations avec l'Université de la Sarre sur le long terme au-delà du séjour proprement dit.

**La chaire ou le département d'accueil s'engage** à accompagner ses invités sur le plan académique et personnel, à les intégrer au quotidien et aux activités de la discipline (invitation aux événements du département, etc.) et à les aider dans l'organisation de l'enseignement (thème et format des cours, accès aux laboratoires, attribution et validation des ECTS, etc.) et dans l'organisation de leur séjour (demande de visa, logement, assurances, etc.) en collaboration avec le Welcome Center. Un poste de travail sera mis à la disposition du visiteur ou de la visiteuse et l'unité d'accueil à l'Université de la Sarre mettra tout en œuvre pour créer un cadre propice aux rencontres et aux échanges, par le biais de colloques réguliers en interne ou d'autres événements.

La **date limite de dépôt des propositions** d'invitation (formulaire de demande dûment rempli et CV de la personne invitée) est fixée au **15 octobre 2023**. Une fois validé, le séjour peut démarrer à tout moment ; il devra impérativement se terminer au plus tard le **31 décembre 2024**.

Chaque séjour peut bénéficier d'une subvention maximale de **10 000 €**. Pour les séjours d'enseignant-e-s-chercheur-euse-s provenant de l'Université de la Grande Région, de France ou de l'alliance d'universités européennes Transform4Europe, ce montant peut être porté à **15 000 €**.

La Direction des relations internationales se tient à votre disposition pour vous conseiller durant le montage de votre projet et vous aidera si nécessaire à solliciter d'autres expertises au sein de l'Université de la Sarre, mais également à trouver des



partenaires adéquats dans le cadre de l'Université de la Grande Région ou de l'alliance Transform4Europe.

**Sont admi-se-s à présenter une demande de financement portant sur le séjour d'enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses invités :** les professeures et professeurs de l'Université de la Sarre. Les candidatures déposées par les candidat-e-s et les nominations formulées par les universités partenaires ne sont pas admises.

Les mesures présentées sont évaluées selon les critères suivants :

- Dans quelle mesure le séjour contribue-t-il aux objectifs d'internationalisation et à la diversification de l'enseignement ? En quoi cette visite est-elle bénéfique à notre communauté étudiante ?
- Dans quelle mesure le séjour contribue-t-il à l'internationalisation de la recherche à l'Université de la Sarre ? Quel est le degré d'innovation du projet de recherche ? S'inscrit-il dans l'un des principaux axes de recherche de l'Université de la Sarre ? En quoi cette visite est-elle bénéfique à nos équipes de recherche et à nos jeunes scientifiques ?
- Quelles sont les mesures prévues en matière de relations publiques (internes et externes) ?
- Comment la personne invitée sera-t-elle intégrée au quotidien de la faculté ?
- Dans quelle mesure le séjour contribue-t-il au renforcement du partenariat avec l'université d'origine de l'invité-e ?
- Si la personne invitée est en poste dans une université membre de l'alliance T4EU ou UniGR : quel est son degré d'implication dans cette alliance ? Dans quelle mesure contribue-t-elle au développement et à l'approfondissement des partenariats au sein de l'Université de la Grande Région ou de l'alliance Transform4Europe ? Quels sont les effets attendus à moyen ou long terme ?
- Est-il fait appel à d'autres sources de financement complémentaires (financements externes, autres fonds centraux, autres programmes de subvention) ? Vous trouverez ici un [récapitulatif](#) des possibilités de subventions internes et externes et des financements tiers.



### Coûts éligibles à financement

- Frais de voyage et de déplacement (forfaits basés sur les montants octroyés par le DAAD)
- Subventions pour les frais de projet
- Frais d'assurance

Les ressources du fonds pour l'internationalisation sont débloquées uniquement lorsqu'aucune possibilité de financement régulière ou suffisante (par ex. d'autres fonds centraux) ou aucun financement externe n'est disponible pour le séjour envisagé.

Ne sont pas éligibles à financement :

- Honoraires
- Frais de voyage ou de déplacement pouvant être financés via les fonds Erasmus+ destinés à la mobilité des scientifiques et des enseignant-e-s

### Procédure

- Les demandes doivent être adressées à la Direction des relations internationales ([intfonds@uni-saarland.de](mailto:intfonds@uni-saarland.de)) par le doyen ou la doyenne de la faculté (ou par la direction de l'institut effectuant la demande) à l'aide du [formulaire de demande](#). Prière de joindre à la demande le CV de la personne invitée.
- Vous pouvez soumettre votre demande en allemand, en anglais ou en français. Si vous optez pour l'anglais ou le français, veuillez joindre un résumé de votre demande en allemand (max. 2000 caractères, espaces comprises) décrivant brièvement le projet d'enseignement et de recherche qui sera mené à l'Université de la Sarre et mettant en évidence de quelle manière celui-ci contribue aux objectifs d'internationalisation de la recherche.
- **Dates limites de dépôt des propositions : 15 octobre 2023 et 10 mars 2024**
- Les avis d'attribution ou de refus de financement interviennent dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande.
- Lorsque le séjour financé donne lieu à des publications (affiches, flyers, pages internet, etc.), ces supports doivent afficher la mention « gefördert durch den UdS Internationalisierungsfonds / Financé par le fonds pour l'internationalisation de l'Université de la Sarre » ainsi que le logo de l'université.
- Le département ayant soumis la demande rédige un rapport descriptif et financier sur le déroulement du séjour et l'emploi des fonds qu'il remet à la Direction des relations internationales au plus tard trois mois après la fin du séjour (un formulaire ad hoc sera fourni).



- 
- Le département informe le Service presse et relations publiques du séjour et des thématiques qui seront traitées dans ce cadre, et lui fournit le cas échéant toutes les informations nécessaires à la rédaction d'un article.